7 Proximité des espaces verts urbains



CHENG FENG CHIANG / iStock

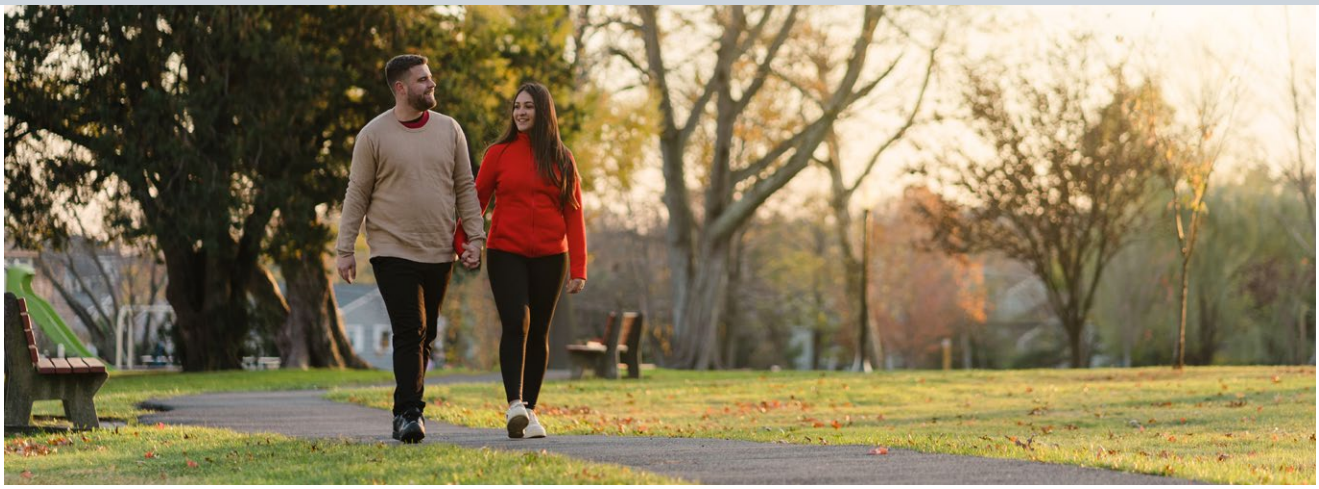
Québec

Sophie Brehain et Ariane Vézina, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable, avec la collaboration de Maxime Keith, Direction de la protection et de l'optimisation des données administratives

Selon le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe (2023), le fait de vivre à proximité d'espaces verts et bleus et de passer du temps à leur contact a des conséquences particulièrement bénéfiques pour la santé mentale et le bien-être de la population, surtout dans les milieux urbains denses où les espaces naturels sont rares.

Les espaces verts favorisent la détente, encouragent l'activité physique telle que la marche ou la course et renforcent les liens sociaux en offrant des lieux de rencontre. La présence de végétation procure également des bénéfices écologiques : réduction de la chaleur urbaine, amélioration de la qualité de l'air, etc. (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe 2016).

Si les espaces verts urbains d'un territoire sont distribués inégalement, les bénéfices qu'ils engendrent le sont aussi pour sa population. Cette étude a pour objectif d'analyser s'il existe des disparités socioéconomiques en matière de proximité entre les lieux d'habitation et les espaces verts urbains dans les régions administratives du Québec. La densité de population a-t-elle une influence sur les résultats ? La présence d'espaces verts urbains est-elle corrélée avec le niveau de revenu ou le type de logement ?



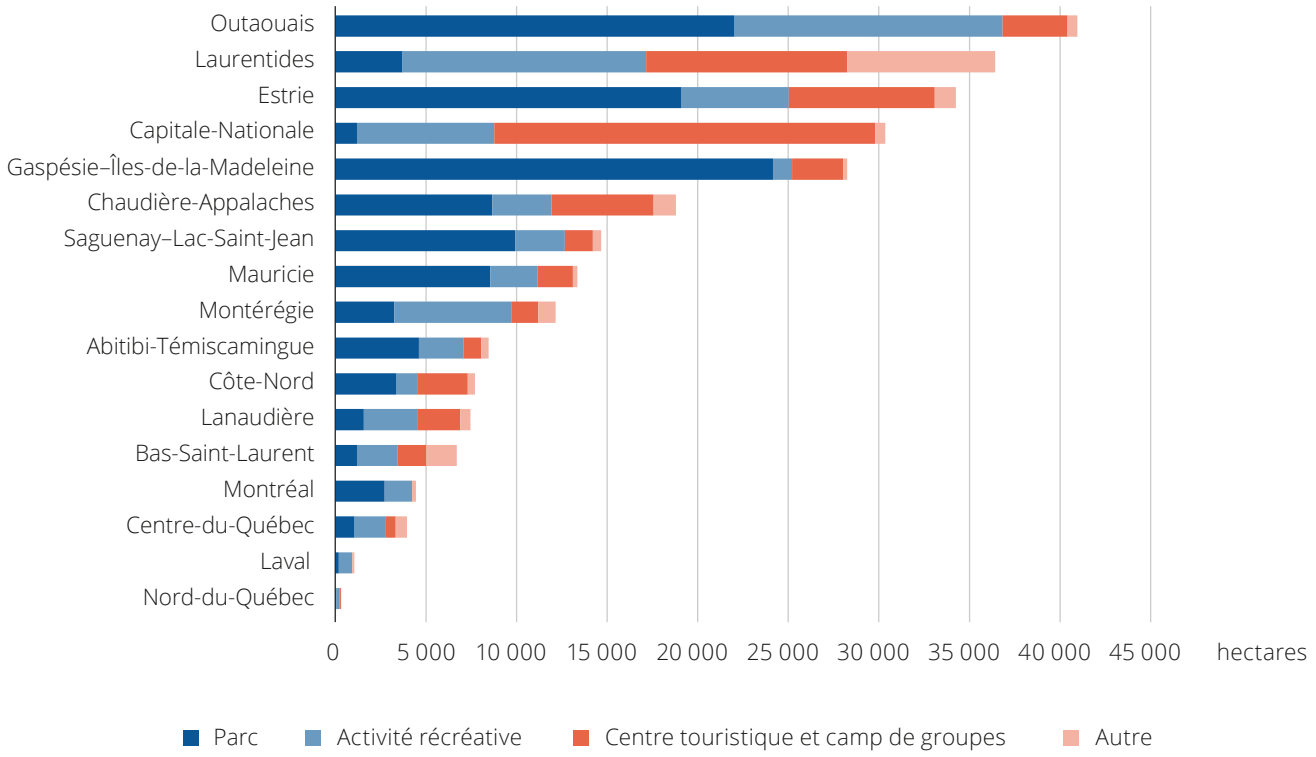
GabrielPevide / iStock

En 2024, on compte au Québec 6 444 espaces verts urbains, totalisant 269 291 hectares. Environ 43 % de cette superficie est occupée par des parcs (p. ex. parc pour la récréation, belvédère, parc à caractère ornemental), 26 % par des terrains pour activités récréatives (p. ex. terrain de jeux, terrain de golf, plage, aire de pique-nique), 24 % par des centres touristiques ou des camps de groupes (p. ex. base de plein air, centre d'interprétation de la nature, club de chasse et pêche) et 7 % par d'autres types d'espaces verts urbains (p. ex. jardin botanique, aménagement public pour différentes activités, parc d'exposition extérieur, monument et site historique).

Les régions qui comptent le plus grand nombre de ces espaces sont la Montérégie (932), les Laurentides (845) et l'Estrie (770). Les régions qui comptent les plus grandes superficies d'espaces verts urbains sont l'Outaouais (40 959 hectares), les Laurentides (36 413 hectares) et l'Estrie (34 252 hectares) (figure 7.1). Rapportée à la superficie de leur territoire, la part des espaces verts urbains est plus élevée à Montréal et à Laval qu'ailleurs.

Figure 7.1

Superficie des espaces verts urbains selon le type, régions administratives, Québec, 2024



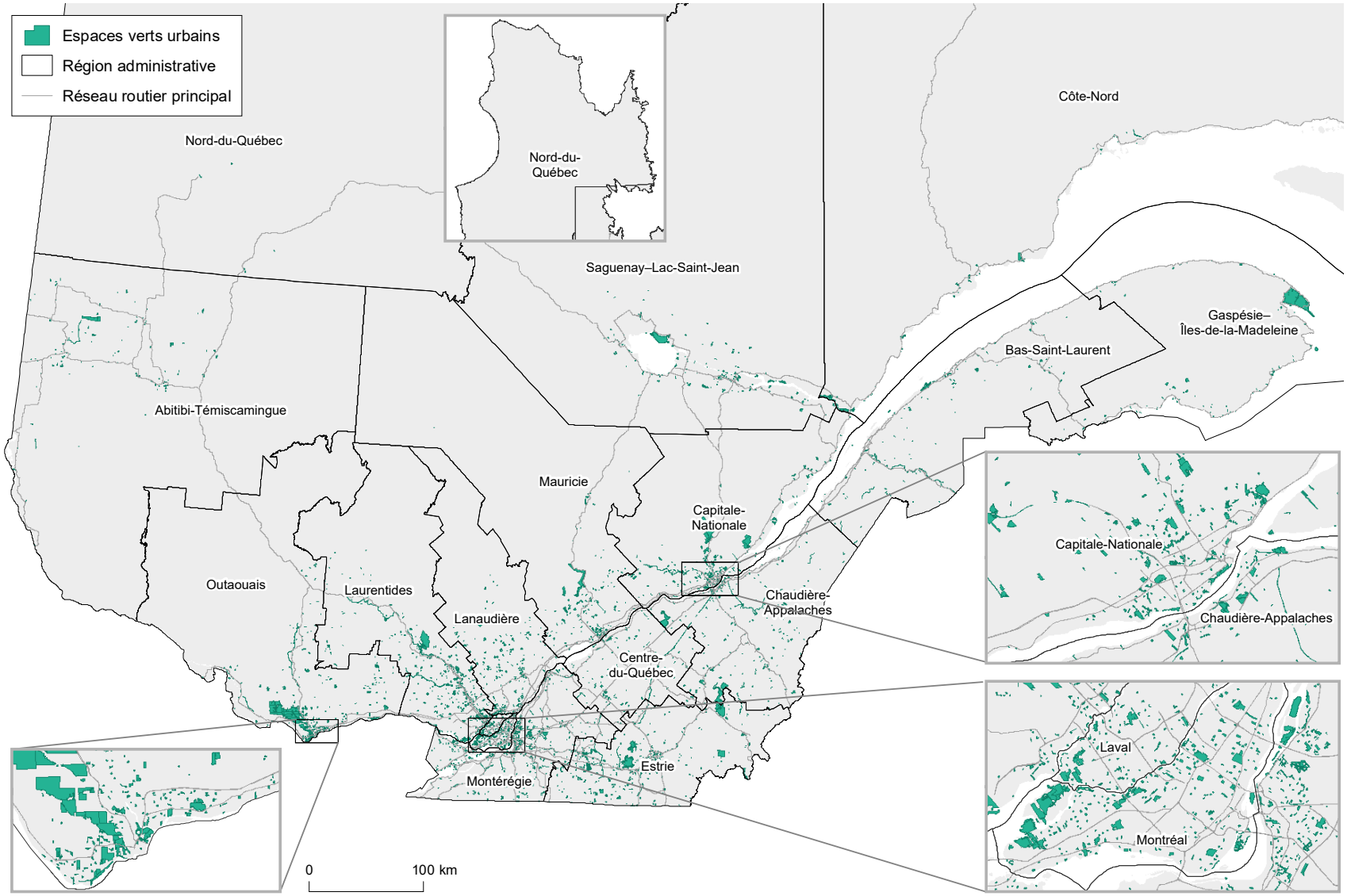
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.



aimintang / iStock

Carte 7.1

Emplacement des espaces verts urbains retenus, Québec, 2024



Sources : Données sur les espaces verts urbains : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Cadastre du Québec et du code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) provenant de l'évaluation municipale, 2024.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, systèmes sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2024.

Données sur le réseau routier : Adresses Québec, 2024.

Note méthodologique

Définition des espaces verts urbains et de la proximité de la population à ces espaces

Pour les besoins de cette analyse, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) définit les espaces verts urbains comme des espaces dont l'usage prédominant est classé, lors de l'évaluation foncière, dans les catégories suivantes : « parcs et assimilés », « piste cyclable en site propre » ou « sentier récréatif pédestre ». Ce sont par exemple des parcs à caractère récréatif et ornemental, des sentiers récréatifs, des centres d'interprétation de la nature et des belvédères. Seuls les espaces qui comptent une superficie **d'au moins un hectare et qui comportent un minimum de végétation** ont été retenus par l'ISQ (voir la carte 7.1 et la section Concepts et définitions, à la fin de ce chapitre, pour plus de détail sur la sélection de ces espaces).

On considère qu'une personne vit à proximité d'un espace vert urbain si elle réside à **300 mètres ou moins, à vol d'oiseau**, d'un tel espace. Cette distance représente une marche d'environ cinq à dix minutes à pied.

La proximité des espaces verts urbains selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques est analysée au moyen des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada. Celles-ci sont disponibles à l'échelle de l'aire de diffusion, qui est un petit territoire relativement stable où résident environ 400 à 700 personnes.

Toute la population du Québec, à l'exclusion de celle des territoires autochtones, est prise en compte dans cette étude.

Bien que les espaces verts urbains soient moins présents en dehors des zones urbaines, certains correspondent à une portion du territoire d'espaces naturels appartenant au Registre des aires protégées ou au registre des territoires récréatifs du Québec. Ils sont alors souvent situés en périphérie des zones urbaines. C'est notamment le cas pour une partie du parc national de la Mauricie, du parc national du Mont-Tremblant, du parc national de la Jacques-Cartier, du parc national de la Pointe-Taillon et du parc de la Gatineau.

Selon les sections, la proximité des espaces verts urbains est analysée soit pour les personnes, les ménages ou les logements, en précisant s'il s'agit de ménages « privés » ou « privés et collectifs ».

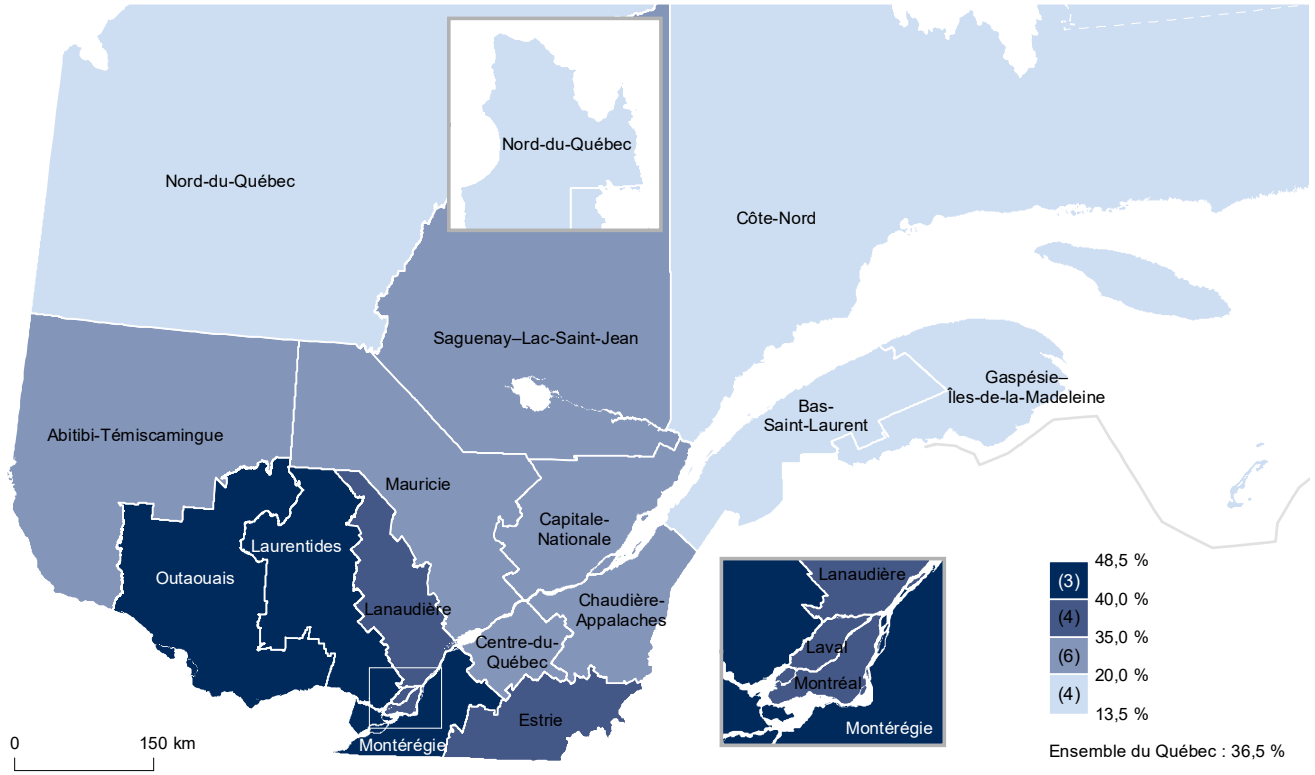
Les espaces verts urbains ne sont pas les seuls espaces naturels à fournir des bienfaits aux habitants et habitantes du Québec. Les espaces naturels aménagés non urbanisés, tels que des parcs nationaux, provinciaux, régionaux, des pourvoiries à droits exclusifs, des réserves fauniques et des zones d'exploitation contrôlée, y contribuent également. L'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec* présente une analyse en fonction de ce type de milieu naturel. De plus, la nature non aménagée ou les espaces naturels privés peuvent également remplir ce rôle. Cependant, l'objet de la présente analyse porte uniquement sur les espaces ouverts au public, qui comportent un minimum d'aménagement pour s'y promener. Par conséquent, certaines régions éloignées des grands centres urbains pourraient s'en trouver dépourvues.

Des disparités régionales marquées en matière de proximité des espaces verts urbains

À l'échelle du Québec, 37 % de la population réside à proximité d'un espace vert urbain. Cette proportion varie d'une région à l'autre. En effet, en Outaouais, près de la moitié de la population réside à proximité de ce type d'espace (49 %). Les régions de la Montérégie et des Laurentides dépassent également les 40 %. À l'inverse, la proportion tend à être plus faible dans les régions éloignées des grands centres urbains, telles que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Bas-Saint-Laurent, dont les proportions n'atteignent pas 20 %.

Carte 7.2

Proportion de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Note : Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Données sur la population résidant à proximité d'un espace vert urbain : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, systèmes sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2024.

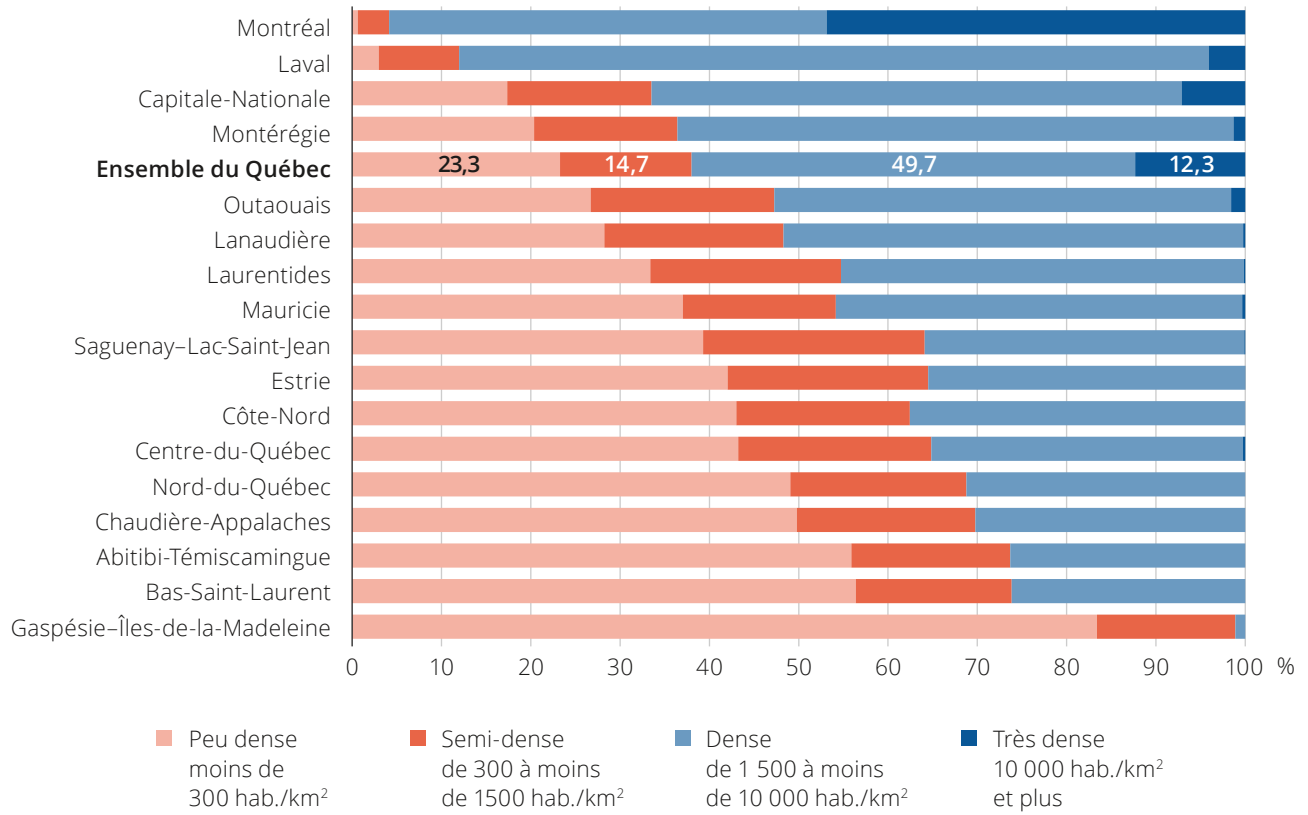
Proximité des espaces verts urbains selon la densité de population

Répartition de la population selon la densité

La densité de population dans les ménages privés et collectifs est calculée à l'échelle des aires de diffusion et présentée selon quatre catégories : peu dense, semi-dense, dense et très dense. Cette classification permet de répartir la population de chaque région selon la densité du milieu dans lequel elle réside (figure 7.2). Les régions les plus urbanisées, soit Montréal, Laval, la Capitale-Nationale et la Montérégie, comptent une plus forte proportion de population vivant dans des aires de diffusion denses ou très denses. À l'inverse, dans les régions plus éloignées des grands centres urbains, notamment la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et Chaudière-Appalaches, la population réside principalement dans des aires de diffusion peu denses ou semi-denses.

Figure 7.2

Répartition de la population selon la densité de la population des aires de diffusions, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Note : Les territoires autochtones sont exclus.

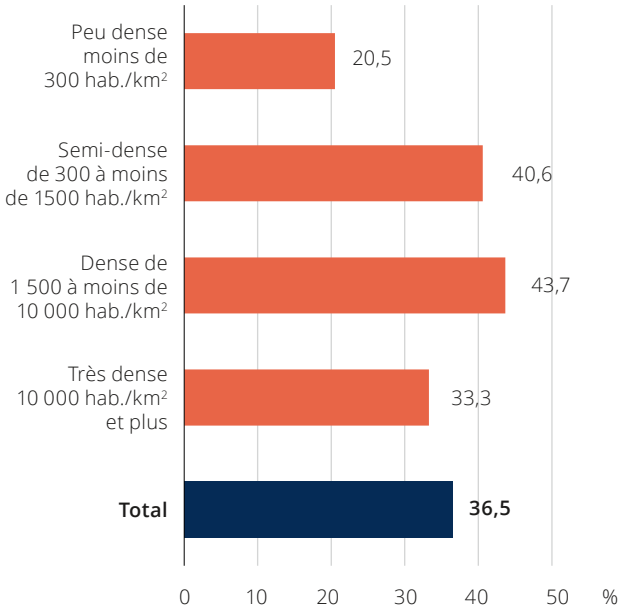
Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Recensement de la population, 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La proximité des espaces verts urbains varie selon la densité de population

À l'échelle du Québec, la proportion de personnes habitant à proximité d'un espace vert urbain tend généralement à être plus faible dans les aires de diffusion à très faible densité de population et, dans une moindre mesure, dans celles à très forte densité. À l'inverse, cette proportion est plus élevée dans les aires de diffusion caractérisées par des densités de population moyennes, soit celles qui sont semi-denses ou denses (figure 7.3).

Figure 7.3

Proportion de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain selon la densité de la population, ensemble du Québec, 2024



Note : Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

La région administrative de Montréal exerce une influence marquée sur les résultats observés dans les aires de diffusion denses et très denses. En effet, elle regroupe à elle seule 64 % de la population vivant dans les aires de diffusion denses et 90 % de celle résidant dans les aires de diffusion très denses (données non présentées). Cette concentration fait en sorte que la proportion de personnes résidant à proximité d'un espace vert urbain dans les aires de diffusion très denses de Montréal, principalement située dans le centre-sud et le centre-nord de l'île, est identique à la moyenne provinciale pour cette classe de densité, soit 33 %. Cependant, dans les aires de diffusion denses, cette proportion atteint 40 %, ce qui est légèrement en deçà de la moyenne provinciale de 44 % (tableau 7.1).

La région de la Capitale-Nationale présente une certaine homogénéité quant à la proximité aux espaces verts urbains des personnes qui habitent dans des aires de diffusion semi-denses (39 %), denses (38 %) et très denses (37 % ; tableau 7.1). Comparativement à l'ensemble du Québec, et particulièrement à Montréal, la proportion de personnes à proximité des espaces verts urbains ne tend pas à diminuer de façon marquée dans les aires de diffusion très densément peuplées.

L'Outaouais se distingue des autres régions par une proportion particulièrement élevée de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain dans les aires de diffusion semi-denses (59 %) et denses (61 %), et présente des écarts marqués avec les aires peu denses sur son territoire (18 %). Lanaudière présente également un écart important entre les aires peu denses et les aires qui se situent dans les catégories plus denses : la proportion est de 14 % dans les aires de diffusion peu denses, soit l'une des plus faibles observées parmi les régions.

Certaines régions éloignées des grands centres, soit la Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et l'Abitibi-Témiscamingue, où une part importante de la population réside dans des aires de diffusion peu denses, présentent globalement des niveaux de proximité aux espaces verts urbains inférieurs à ceux observés ailleurs au Québec. Les écarts entre les aires de diffusion peu denses et les autres quant à la proximité des espaces verts urbains y sont généralement moins prononcés que dans les autres régions.

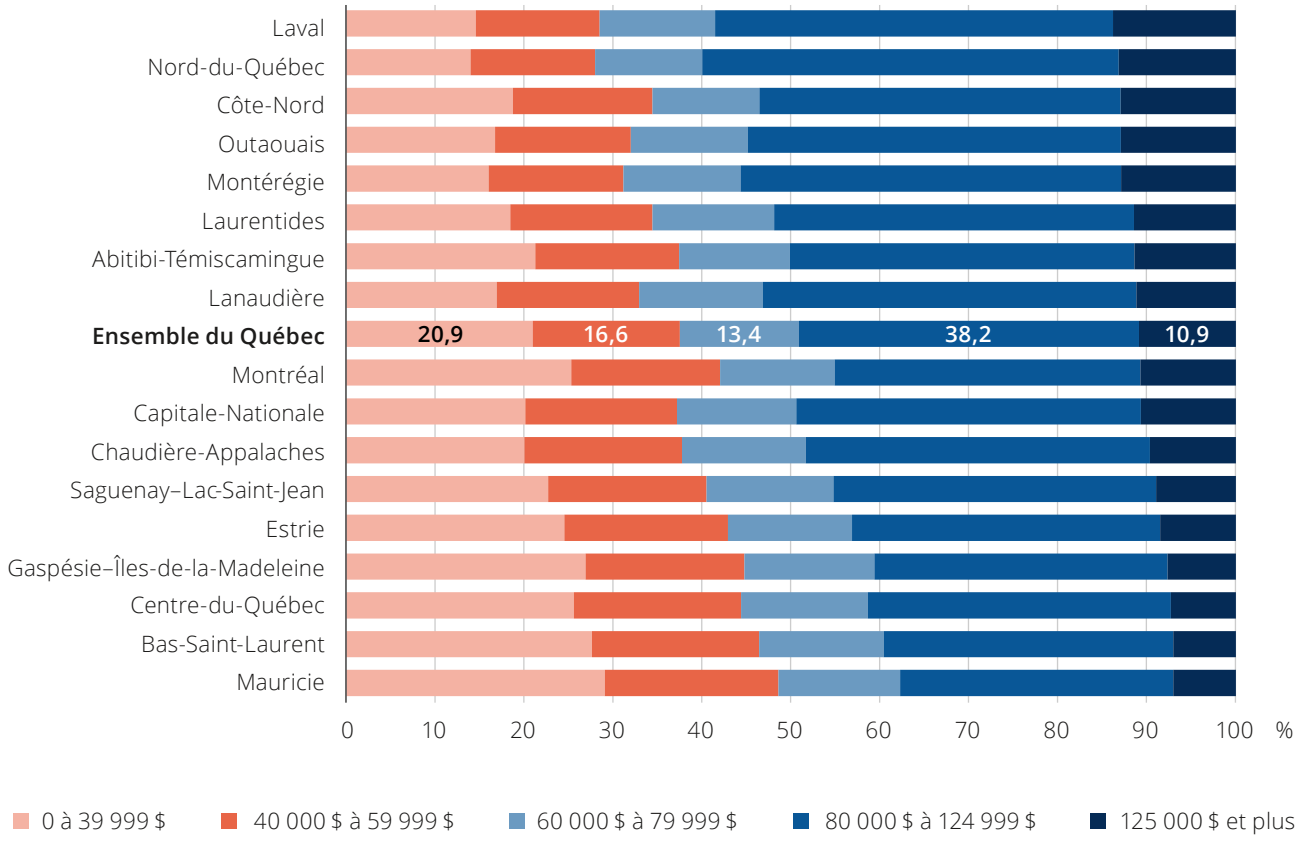
Proximité des espaces verts urbains selon le revenu des ménages

Répartition des ménages selon le revenu

Le revenu après impôt des ménages privés du Québec est celui de 2020[1]. Cinq tranches de revenu ont été choisies pour les besoins de l'analyse. La figure 7.4 présente la répartition de la population de chaque région et de l'ensemble du Québec selon ces tranches de revenu. Certaines régions comptent davantage de ménages dans les tranches supérieures de revenu après impôt et par conséquent, moins de ménages dans les tranches inférieures. C'est le cas notamment de Laval et du Nord-du-Québec.

Figure 7.4

Répartition des ménages privés par tranches de revenu après impôt, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Voir la section Concepts et définitions à la fin de ce chapitre.

Les ménages à revenu élevé sont généralement plus nombreux que les autres à résider à proximité d'un espace vert urbain

Dans l'ensemble du Québec, plus le revenu après impôt du ménage augmente, plus la proportion de ménages[2] habitant à proximité d'un espace vert urbain augmente. Elle passe de 34 % pour les ménages dont le revenu après impôt est inférieur à 40 000 $, à 41 % pour les ménages qui ont un revenu après impôt de 125 000 $ et plus (figure 7.5 et tableau 7.2).

Bien que l'Outaouais demeure la région qui présente les proportions les plus élevées de ménages résidant à proximité d'un espace vert urbain, et ce dans toutes les catégories de revenu, des écarts importants subsistent entre les différents groupes de ménages. Ainsi, la proportion de ménages situés à proximité d'un espace vert urbain est de 12 points de pourcentage plus élevé chez ceux dont le revenu après impôt atteint 125 000 $ ou plus (53 %) que chez ceux dont le revenu est inférieur à 40 000 $ (41 %) (figure 7.5). Des écarts comparables sont également observés dans plusieurs régions situées en périphérie des grands centres urbains, notamment dans Lanaudière (13 points de pourcentage), les Laurentides (11 points) et la Montérégie (11 points). Dans chacune de ces régions, la proximité aux espaces verts urbains augmente avec le revenu après impôt du ménage.

Par contraste, le Bas-Saint-Laurent se distingue par une grande homogénéité entre les différentes tranches de revenu. L'écart entre les proportions de ménages résidant à proximité d'un espace vert urbain n'y est que d'un point de pourcentage, ce qui en fait la région où les disparités associées au revenu sont les plus faibles (figure 7.5).

Finalement, certaines régions administratives affichent une tendance inverse à celle observée à l'échelle provinciale : la proximité aux espaces verts urbains tend à diminuer à mesure que le revenu des ménages augmente. Cette situation est observée au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Estrie, sur la Côte-Nord et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (figure 7.5). Dans cette dernière région, où la proportion de ménages appartenant aux catégories de revenus les plus faibles est particulièrement élevée, cette tendance est surtout observée dans la péninsule gaspésienne, et ne semble pas se manifester dans les communautés maritimes.

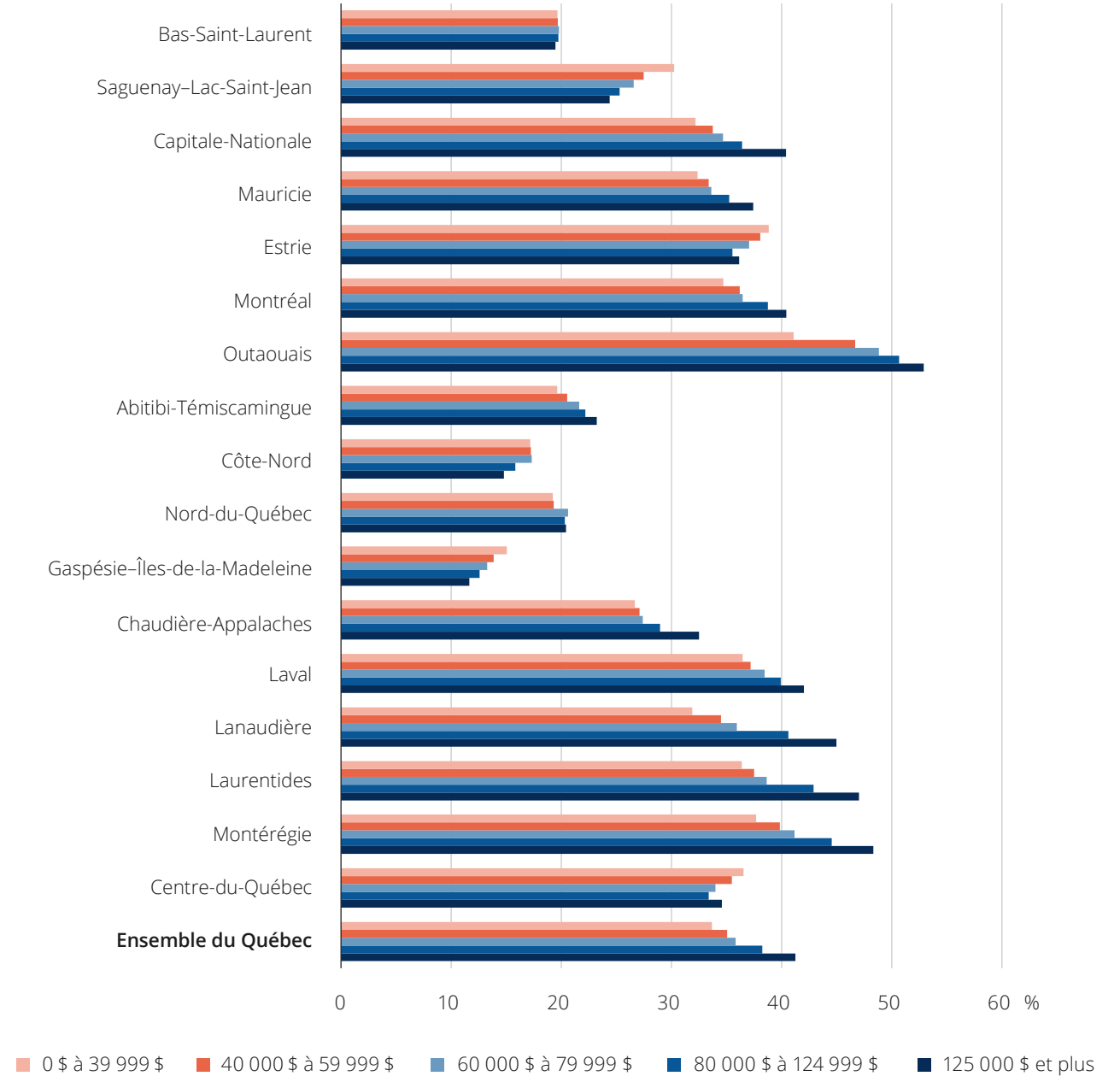


Outaouais © GouvQc Denis Poulin

2. Dans cette section, la proximité des espaces verts urbains est analysée pour les ménages privés seulement. Les personnes en ménages collectifs sont exclues en raison de la non-disponibilité des données.

Figure 7.5

Proportion de ménages privés résidant à proximité d'un espace vert urbain selon les tranches de revenu après impôt, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Proximité des espaces verts urbains selon les types de logement

Répartition des logements selon le type de logement

Afin de distinguer les logements qui sont théoriquement susceptibles de bénéficier d'un espace extérieur végétalisé privé de ceux qui n'en disposent généralement pas, les logements privés du Québec ont été regroupés en deux catégories. La catégorie « **maison** » comprend les maisons individuelles non attenantes, les maisons jumelées, les maisons en rangée, les autres maisons individuelles attenantes ainsi que les maisons mobiles. La catégorie « **appartement** » regroupe quant à elle l'ensemble des logements situés dans un immeuble à appartements, quelle que soit la taille de celui-ci. Le statut d'occupation du logement, à savoir le fait d'être propriétaire ou locataire, n'a pas été pris en considération dans cette analyse.

Les résultats concernent seulement les logements privés et excluent les logements collectifs. Par ailleurs, ils portent sur la proportion de logements et non celle des personnes ou des ménages.

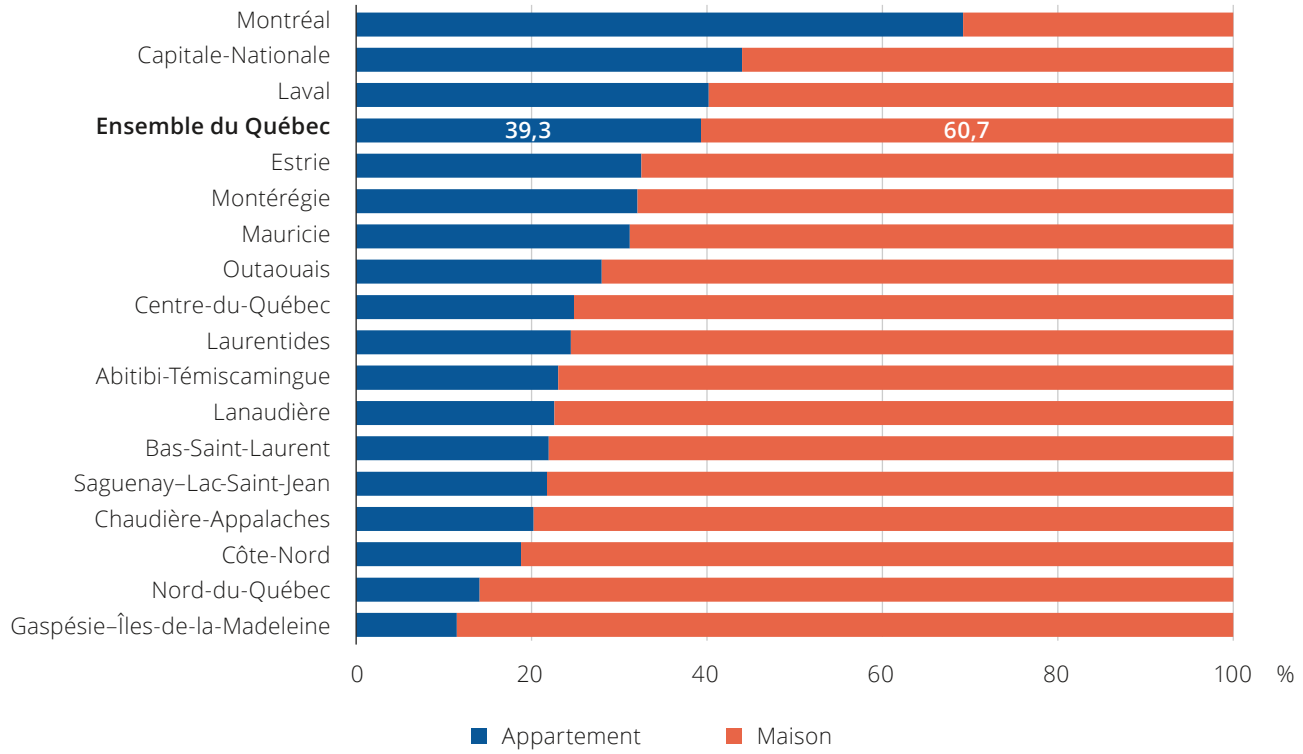
Selon les données arrondies du Recensement de la population de 2021, 39 % des logements privés du Québec sont de type *appartement*, comparativement à 61 % de type *maison*. La part des appartements est particulièrement élevée dans la région de Montréal, où elle atteint 69 %. Elle est également importante dans la Capitale-Nationale (44 %) et à Laval (40 %). À l'inverse, les régions les plus éloignées des grands centres urbains affichent généralement des proportions inférieures d'appartements, les plus basses étant observées en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11 %) et dans le Nord-du-Québec (14 %).



bakerjarvis / iStock

Figure 7.6

Répartition des logements privés dans le parc de logements privés selon le type de logement, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

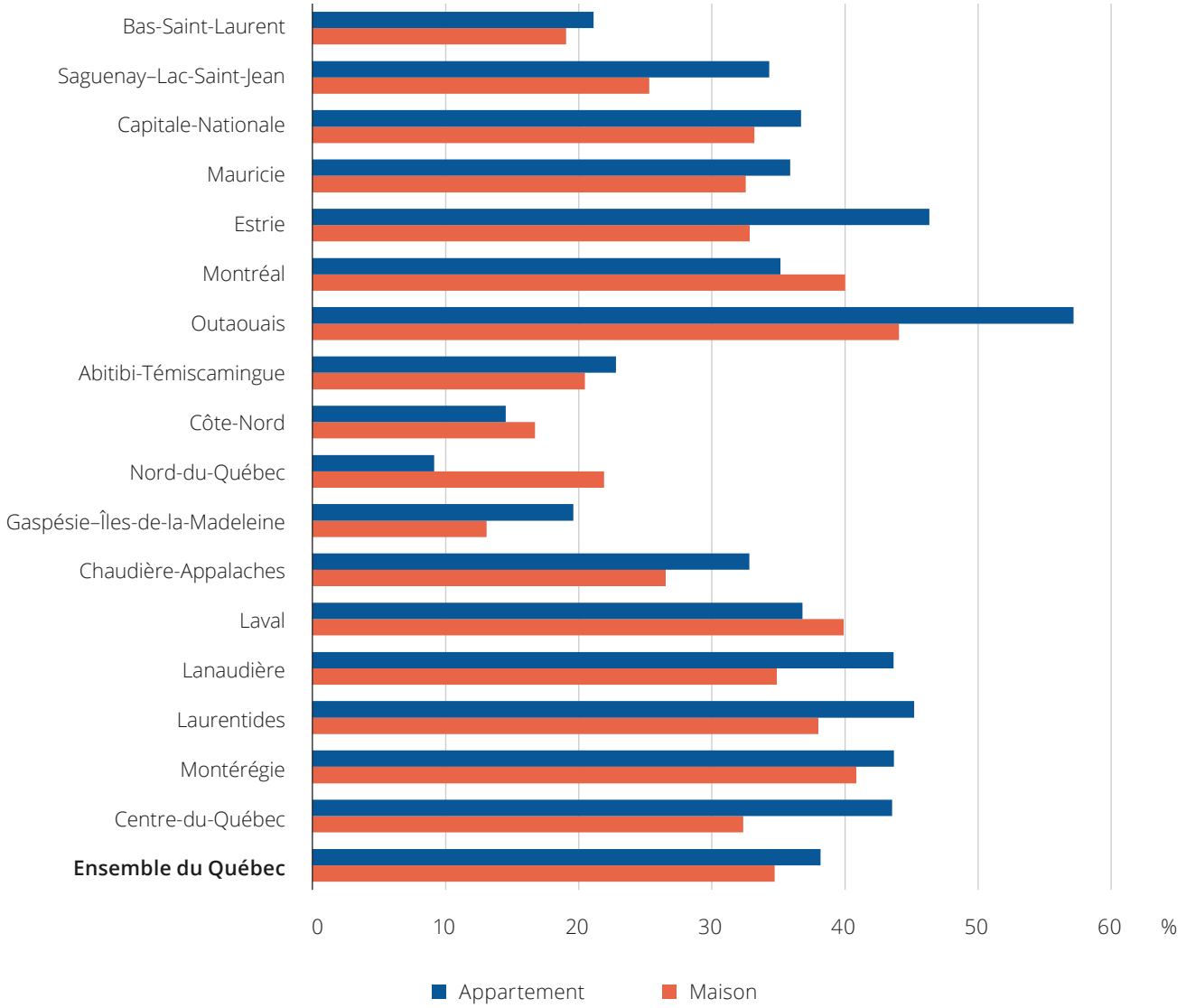
Des écarts observés entre les appartements et les maisons sur le plan de la proximité des espaces verts urbains

À l'échelle du Québec, les logements de type *appartement* sont proportionnellement plus nombreux à être situés à proximité d'un espace vert urbain que les logements de type *maison* (38 % contre 35 %). Cette tendance s'observe dans la plupart des régions administratives, avec des écarts particulièrement marqués en Estrie (14 points de pourcentage), en Outaouais (13 points) et au Centre-du-Québec (11 points). À l'inverse, seules quatre régions présentent une proportion plus élevée de *maisons* que d'*appartements* à proximité de ces espaces : le Nord-du-Québec, où l'écart atteint 13 points en faveur des *maisons*, ainsi que Montréal (5 points), Laval (3 points), et la Côte-Nord (2 points, figure 7.7).

Parmi les logements de type *appartement*, les proportions les plus élevées situées à proximité d'un espace vert urbain sont observées en Outaouais (57 %), en Estrie (46 %), dans les Laurentides (45 %), dans Lanaudière (44 %), en Montérégie (44 %) et dans le Centre-du-Québec (44 %). Pour les logements de type maison, les proportions les plus importantes sont là encore relevées en Outaouais (44 %), en Montérégie (41 %) et dans les Laurentides (38 %), mais aussi à Montréal (40 %) et à Laval (40 %).

Figure 7.7

Proportion de logements privés situés à proximité d'un espace vert urbain, selon le type de logement, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Conclusion

L'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec* avait déjà mis en évidence l'existence de disparités régionales en matière de proximité aux espaces verts urbains. À cet égard, la région de l'Outaouais se distinguait notamment par une proximité supérieure à celle observée dans les autres régions administratives du Québec.

La présente analyse permet de dégager plusieurs constats relatifs aux caractéristiques des personnes, des ménages et des logements situés dans ces régions.

De façon plus générale, l'Outaouais se démarque favorablement des autres régions administratives pour l'ensemble des caractéristiques étudiées. En revanche, les régions de la Mauricie et de Lanaudière présentent des résultats qui se rapprochent davantage de la moyenne québécoise. Le Bas-Saint-Laurent se distingue quant à lui par une répartition particulièrement homogène de la proximité aux espaces verts urbains entre les différents groupes de population ou de ménages, et ce, quelle que soit la caractéristique analysée.

Plus précisément, les résultats indiquent que la proximité aux espaces verts urbains est généralement plus élevée dans les aires de diffusion présentant une densité de population semi-dense ou dense. À l'inverse, cette proximité tend à être moins importante dans les secteurs très denses, situés principalement à Montréal, ou dans les secteurs faiblement densifiés, par exemple dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

L'analyse révèle également une relation généralement positive entre le revenu et la proximité aux espaces verts urbains. Ainsi, la proportion de personnes résidant à moins de 300 mètres d'un espace vert urbain augmente avec le niveau de revenu. On note cependant des exceptions pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui concerne les caractéristiques du logement, la proportion de logements privés de type *appartement* situé à proximité d'un espace vert urbain est généralement supérieure à celle des logements de type *maison*. Cette situation fait exception à Montréal et à Laval, ainsi que sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec.

Enfin, l'intégration d'autres variables sociodémographiques issues du Recensement de la population pourrait permettre d'approfondir la compréhension des disparités régionales en matière de proximité aux espaces verts urbains.



krblokhin / iStock

Informations statistiques complémentaires

Une analyse de la proximité des personnes aux milieux naturels aménagés et aux espaces verts urbains dans les MRC du Québec a été présentée dans l'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec*. Par ailleurs, la Vitrine statistique sur le développement durable de l'ISQ propose une page consacrée à l'indicateur Proximité d'un milieu naturel, laquelle présente la proportion de la population résidant à proximité de ces deux types d'espaces selon les régions administratives.

Références

BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE (2023). *Nature, biodiversité et santé : un panorama des interconnexions*, [En ligne], Danemark, 44 p. [who.int/europe/fr/publications/i/item/9789289055581] (Consulté le 6 juin 2025)

BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE (2016) *Urban green spaces and health: A review of evidence* [En ligne], Danemark, 91 p. [iris.who.int/server/api/core/bitstreams/74006ead-650d-4fca-815a-f1ff53c1eea1/content] (Consulté le 30 juin 2026)

Concepts et définitions

Espaces verts urbains

Espaces qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- L'usage prédominant selon le classement de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est soit « parcs et assimilés », « piste cyclable en site propre » ou « sentier récréatif pédestre ».
- Chaque usage prédominant doit avoir un indice moyen de végétation par différence normalisée (IVDN) par usage d'au moins 0,6 sur 1 (sinon l'usage n'est pas retenu).
- La superficie de chaque parcelle d'espace vert doit couvrir un hectare au minimum.
- L'IVDN de chaque parcelle d'espace vert doit être d'au moins 0,6 sur 1 (sinon la parcelle n'est pas retenue).

La proximité des milieux aquatiques n'est pas mesurée.

Il se peut que certains espaces verts urbains soient situés sur le territoire des espaces naturels aménagés non urbanisés. Par exemple, plusieurs espaces verts urbains sont situés dans le parc de la Gatineau, qui est un parc national du Canada.

La proximité des espaces verts urbains se mesure en distance à vol d'oiseau entre les résidences et n'importe quelle partie de l'espace vert urbain étudié. La distance de 300 mètres et moins a été choisie, car elle rend théoriquement le lieu accessible en moins de 10 minutes de marche.

Indice de végétation par différence normalisée (IVDN ou NDVI, le sigle anglais *Normalized Difference Vegetation Index*)

L'IVDN estime la densité et la vigueur de la végétation. Il est calculé à partir des bandes spectrales du proche infrarouge (IR) et du rouge (R) : la chlorophylle absorbe la lumière visible (photosynthèse), et la structure cellulaire des feuilles reflète les infrarouges.

$$IVDN = \frac{IR - R}{IR + R}$$

Plus l'indice est élevé, plus la végétation est dense et vigoureuse.

Les images satellites de 2024 du programme Landsat ont été utilisées pour calculer l'indice de végétation par différence normalisé.

Logement collectif

Désigne un logement de nature commerciale, institutionnelle ou communautaire dans lequel une personne ou un groupe de personnes réside ou pourrait résider. Il doit fournir des soins ou des services ou disposer de certaines installations communes, telles qu'une cuisine ou une salle de bain, qui sont partagées par les personnes l'occupant. Les logements collectifs comprennent, par exemple, les établissements de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les hôpitaux, les refuges, les résidences de personnel, les bases militaires, les campements de travailleurs, les établissements religieux, les établissements correctionnels et les foyers collectifs.

Logement privé

Ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. Il faut qu'on puisse emprunter l'entrée menant au logement sans passer par les pièces d'habitation d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes.

Le logement doit répondre aux deux conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

- avoir une source de chauffage ou d'énergie (ce dont témoignent les cheminées, les lignes électriques, les conduites ou les compteurs d'huile ou de gaz, les génératrices, les cordes de bois, les ampoules électriques, les thermopompes, ou les panneaux solaires) ;
- fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries comme en témoigne la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres qui protègent contre le vent, la pluie et la neige.

Ménage

Personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux catégories :

- ménage privé : personne ou groupe de personnes occupant un logement privé ;
- ménage collectif : personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada.

Population et lieu de résidence

La population prise en compte dans la compilation de l'indicateur est celle des aires de diffusion du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada. Les données sont arrondies.

La population des territoires autochtones est exclue des calculs. Les territoires autochtones sont les entités dont le statut est une réserve indienne, un établissement indien, une terre réservée aux Cris, une terre de la catégorie 1 pour les Inuits ou une terre réservée aux Naskapis selon le découpage municipal de janvier 2024.

Revenu après impôt

Revenu total moins l'impôt sur le revenu, où l'impôt est la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et de l'impôt provincial sur le revenu, moins l'abattement du Québec. La période de référence est l'année civile 2020.

Tableau 7.1

Proportion de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain selon la densité de population, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Catégorie de densité de la population				**Population résidant à proximité d'un espace vert urbain**
	Peu dense moins de 300 hab./km²	Semi-dense de 300 à moins de 1 500 hab./km²	Dense de 1 500 à moins de 10 000 hab./km²	Très dense 10 000 hab./km² et plus	
	%				
Bas-Saint-Laurent	17,6	21,8	21,1	–	**19,2**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14,8	31,8	36,8	97,3	**27,0**
Capitale-Nationale	17,9	39,1	38,4	36,9	**34,8**
Mauricie	20,2	38,5	43,3	–	**33,8**
Estrie	26,2	42,7	44,5	–	**36,4**
Montréal	36,3	42,2	40,4	33,1	**37,0**
Outaouais	18,0	58,9	60,7	34,7	**48,5**
Abitibi-Témiscamingue	17,0	24,2	28,8	–	**21,4**
Côte-Nord	16,1	20,1	16,1	–	**16,9**
Nord-du-Québec	11,9	36,5	20,2	–	**19,4**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,8	18,0	0,0	–	**13,5**
Chaudière-Appalaches	17,9	33,7	40,2	–	**27,8**
Laval	29,1	40,8	39,7	26,3	**38,9**
Lanaudière	14,2	43,4	48,8	60,0	**38,0**
Laurentides	26,5	43,5	50,2	11,6	**40,8**
Montérégie	25,7	42,3	47,8	38,9	**42,3**
Centre-du-Québec	19,3	45,3	46,9	2,3	**34,5**
Ensemble du Québec	**20,5**	**40,6**	**43,7**	**33,3**	**36,5**

Note : Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Tableau 7.2

Proportion de ménages privés résidant à proximité d'un espace vert urbain, selon leur revenu après impôt, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Revenu après impôt des ménages privés				
	0 à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ à 124 999 $	125 000 $ et plus
	%				
Bas-Saint-Laurent	19,6	19,7	19,8	19,8	19,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	30,3	27,5	26,6	25,3	24,4
Capitale-Nationale	32,2	33,8	34,7	36,4	40,4
Mauricie	32,4	33,4	33,6	35,3	37,4
Estrie	38,8	38,1	37,1	35,5	36,1
Montréal	34,7	36,2	36,5	38,7	40,4
Outaouais	41,1	46,7	48,8	50,6	52,9
Abitibi-Témiscamingue	19,6	20,5	21,6	22,2	23,2
Côte-Nord	17,2	17,2	17,3	15,8	14,8
Nord-du-Québec	19,2	19,3	20,6	20,3	20,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15,1	13,9	13,3	12,6	11,7
Chaudière-Appalaches	26,7	27,1	27,4	29,0	32,5
Laval	36,5	37,2	38,5	39,9	42,0
Lanaudière	31,9	34,5	35,9	40,6	45,0
Laurentides	36,4	37,5	38,6	42,9	47,0
Montérégie	37,7	39,8	41,2	44,5	48,3
Centre-du-Québec	36,6	35,5	34,0	33,4	34,6
Ensemble du Québec	**33,7**	**35,1**	**35,8**	**38,3**	**41,3**

Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Tableau 7.3

Proportion de logements privés situés à proximité d'un espace vert urbain, selon le type de logement, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Type de logement privé	
	Maison	Appartement
	%	
Bas-Saint-Laurent	19,1	21,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	25,3	34,3
Capitale-Nationale	33,2	36,7
Mauricie	32,5	35,9
Estrie	32,8	46,3
Montréal	40,0	35,2
Outaouais	44,0	57,2
Abitibi-Témiscamingue	20,5	22,8
Côte-Nord	16,7	14,5
Nord-du-Québec	21,9	9,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13,1	19,6
Chaudière-Appalaches	26,5	32,8
Laval	39,9	36,8
Lanaudière	34,9	43,6
Laurentides	38,0	45,2
Montérégie	40,9	43,7
Centre-du-Québec	32,4	43,5
Ensemble du Québec	**34,7**	**38,2**

Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.

Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.